

Cahier de doléances du Tiers État de Savoie, paroisse de Moussey (Aube)

Cahier des réclamations, remontrances et instructions que les habitants de Savoie, paroisse de Moussey donnent à ceux d'entre eux qui seront nommés députés pour comparaître à l'assemblée de la ville de Troyes le 19 mars présent mois, pour être ledit cahier incorporé au cahier général de ladite ville.

Lesdits habitants de Savoie leur donnent néanmoins pouvoir, sous la condition ci-dessus et non autrement, de consentir à l'établissement ou prorogation des subsides que les États généraux jugeront indispensablement nécessaires aux besoins de l'État, toutes dépenses inutiles préalablement retranchées, pourvu toutefois que les impôts qui distinguent les Ordres soient supprimés et remplacés par des subsides également répartis entre tous les citoyens sans distinction ni privilèges.

Chargent en outre lesdits habitants de Savoie, leurs dits députés de représenter à l'assemblée du bailliage de Troyes

Que la surcharge des impositions a diminué singulièrement le nombre des laboureurs qui, de 6 à 7 laboureurs d'une charrue entière qu'ils étaient, ne sont plus plus qu'un seul. Il résulte de là que les autres qui essaient de labourer la terre avec un ou deux chevaux tout au plus ne font qu'énervier le sol, de manière qu'il ne produit pas même de quoi compenser les dépenses de ces mauvais labours ;

Que le rôle de ¹ taille et ses accessoires ne montaient qu'à une somme de 800 livres, tandis qu'aujourd'hui il est exorbitamment porté à près 1200 livres. Que, par une imposition aussi forte, on croirait que les habitants de Savoie ont des propriétés conséquentes, tandis que cependant ils n'ont que de petites chaumières sans terres ou champs, et que ce sont le seigneur, plusieurs gens de mainmorte et des bourgeois de Troyes, tous privilégiés, qui ont presque la totalité.

Et au surplus que lesdits habitants de Savoie, ayant pris communication du cahier de doléances de Moussey, leur paroisse, ils ont intérêt d'adhérer aux remontrances, réclamations et instructions portées au susdit cahier des habitants de Moussey, et, à cet effet, déclarent lesdits habitants de Savoie qu'ils y prennent droit comme leur étant commun.

Fait et arrêté par les habitants de Savoie, paroisse de Moussey en l'assemblée convoquée et tenue ce jourd'hui 11 mars 1789. Et le présent cahier a été signé de ceux desdits habitants qui le savent pour servir et valoir ce que de raison.

¹ la